

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/N/BRA/20

9 mai 2003

(03-2478)

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La Mission permanente du **Brésil** a fait parvenir au Secrétariat, le 9 avril 2003, la notification ci-après au sujet des mesures prises en **1999, 2000 et 2001** dans le cadre de la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (**tableau NF:1**).

La Mission permanente du Brésil informe le Comité de l'agriculture que le tableau NF:1 ne s'applique pas au Brésil.
